



SOMMAIRE

Introduction	2
La participation	4
L'ouverture des travaux	4
1. ECHANGES AUTOUR DES RESULTATS PRELIMINAIRES DE LA PROSPECTION DEMOCRATIQUE	6
1.1. Présentation des résultats préliminaires de la prospection démocratique	7
1.2. Echanges et discussions	10
2. FORMATION DES ASSOCIATIONS EN « DROITS DE L'HOMME ET DEMOCRATIE »	13
2.1. Droits de l'homme : principes de base et standards	14
2.1.1. Définition des droits de l'homme	14
2.1.2. Les Obligations de l'Etat en matière de droits de l'homme	16
2.1.3. Les Dimensions des droits de l'homme	16
2.2. Etat de droit	17
2.2.1. La protection judiciaire des droits de l'homme	17
2.3. Civisme et culture de la paix	18
2.4. Rôle des associations dans la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit	19
La Clôture des travaux	21
ANNEXES	25

Introduction

Le Centre d'Information et de Documentation Citoyenne (Cidoc), est une organisation de la société civile dont la mission est de contribuer au développement de capacités durables pour un engagement effectif et significatif des citoyens dans la gestion des affaires de leur communauté. Il poursuit entre autres objectifs, la promotion des droits humains, de la démocratie au niveau local et la promotion de l'état de droit. Dans ce contexte, le renforcement des capacités opérationnelles des citoyens est un gage pour leur engagement effectif dans la détermination des programmes et politiques publiques les concernant, dans leur mise en œuvre et dans leur suivi.

C'est en réponse à cette nécessité que le Cidoc a initié le projet « Campagne d'éducation civique dans la province de l'Oudalan - CECEPO » en vue de stimuler la participation des populations à la gestion des affaires de leur localité, les amener à proposer des alternatives aux politiques publiques suivant leurs besoins réels, accroître leur participation aux consultations électorales, toute chose qui concourt à l'enracinement de la démocratie et de l'état de droit.

L'objectif général recherché à travers le CECEPO est de favoriser le développement d'une citoyenneté active dans la province de l'Oudalan et contribuer ainsi au renforcement de la participation des citoyens aux consultations électorales. Il s'agit en outre de promouvoir le respect des droits humains dans le processus électoral et d'impliquer tous les acteurs dans le combat pour l'amélioration du taux de participation électorale grâce à des activités d'éducation, de formation et des séances de sensibilisation/mobilisation.

La première des activités clefs dans cette démarche a été la conduite d'une prospection démocratique. Il s'est agi d'une enquête qualitative sur la perception, les attentes et les priorités de la population des cinq communes de l'Oudalan, et dont la restitution des résultats provisoires a été faite le 31 août 2012 à Gorom-Gorom. Cette prospection a permis d'engager directement les différentes couches sociales sur le droit de vote, les élections municipales et législatives à venir et de savoir ceux qui prennent part ou non aux élections et pour quelles raisons. Elle a permis aussi au Cidoc de s'imprégner de la perception des citoyens sur la notion du droit de vote, de la démocratie, des causes de l'abstentionnisme électoral, mais aussi de requérir leurs attentes des élus locaux et nationaux.

Le rôle d'information et de sensibilisation, de mobilisation et de conscientisation que la société civile joue auprès des populations à la base justifie qu'elle soit outillée pour défendre et promouvoir les droits et devoir des citoyens dont elle est la bouche et l'oreille. C'est ainsi que le Cidoc a choisi, dans le cadre du CECEPO de fournir les connaissances, les aptitudes et les outils nécessaires aux associations locales pour agir ; c'est dans ce sens que le programme de formation en « Droits de l'homme et démocratie » a été conçue et exécutée. A terme, il s'agira de faire de ces associations locales formées, des relais pour la sensibilisation de leur base.

Le présent rapport fait l'économie des échanges sur les résultats provisoires de la prospection démocratique, suivie d'une formation en « Droits de l'homme et démocratie », activités réalisées les 31 août et 1^{er} septembre 2012 à Gorom-Gorom dans la province de l'Oudalan,.

La participation

Comme ci-dessus annoncé, la rencontre de Gorom-Gorom poursuivait deux objectifs principaux : échanger sur les résultats de la prospection démocratique, former les associations locales. Elle a connu la participation de cinquante une (51) personnes (*voir liste de présence en annexe*) venues des cinq communes de la province de l'Oudalan à savoir Gorom-Gorom, Déou, Markoye, Oursy et Tin Akoff. Il s'agit de représentants d'associations de jeunes, de femmes, de commerçants, d'élèves, d'agriculteurs et de domaines d'activités divers. La presse locale et la radio nationale du Burkina ont couvert des deux jours d'activités.

L'ouverture des travaux

La cérémonie marquant l'ouverture de la rencontre avec les représentants d'associations est intervenue le vendredi 31 août et a connu la participation du représentant du Haut commissaire de la province de l'Oudalan, le 1^{er} adjoint, représentant le maire de la commune de Gorom-Gorom, les responsables de la commission électorale provinciale indépendante (CEPI). Trois allocutions ont été prononcées durant la cérémonie.

Prenant le premier la parole, M. Gorkolore Hama MAIGA premier Adjoint, représentant du Maire de la Commune de Gorom-Gorom a exprimé sa joie et celle du Conseil communal d'abriter une si importante rencontre. Il a souligné la nécessité pour les populations d'être éduquées sur les questions de droits de l'homme, car dit-il les droits de l'homme sont de nos jours le référent intournable à tous les niveaux et dans tous les discours. Il a enfin invité les participants à des échanges francs et respectueux pour qu'au sortir de la formation ils puissent

comprendre la démocratie et les droits de l'homme, devenus aujourd'hui le centre de toutes les préoccupations.

Dans son allocution le Coordonnateur de Cidoc M. Augustin SOME, a situé le contexte de la rencontre et procédé à une présentation de Cidoc et du projet CECEPO. La raison ayant justifié le choix de l'Oudalan pour le projet CECEPO tient du fait que lors des consultations électorales précédentes, l'on a enregistré une baisse remarquable du taux de participation entre les deux derniers scrutins présidentiels, soit près de 20%. L'objectif du projet CECEPO est qu'au lendemain des élections du 02 décembre 2012, l'on améliore le taux de participation électorale dans la province. C'est en cela dit-il que la formation des associations locales sur les droits de l'homme, leur exercice et leurs implications est nécessaire et importante.

Le Préfet de Gorom-Gorom, M. Boukaré KINDA représentant le Haut-commissaire de la province de l'Oudalan, a à son tour soutenu qu'une société civile ne peut être efficace sans formation sur la démocratie. Avant d'ouvrir officiellement les travaux, il a insisté sur la nécessité pour chaque association de restituer la formation à sa base pour une participation effective de tous.

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux proprement dits ont débuté avec la présentation des résultats de la prospection démocratique.

1.

ECHANGES AUTOUR DES RESULTATS PROVISOIRES DE LA PROSPECTION DEMOCRATIQUE

1.1. Présentation des résultats provisoires de la prospection démocratique

En guise d'introduction, M. Jean Emile. SOMDA, Coordonnateur du projet CECEPO, a fait un rappel du taux de participation aux élections de 2005 et 2010 dans la province de l'Oudalan respectivement de 53,87% et de 34,75%, toute chose qui justifie le choix de cette province pour le projet CECEPO. Le projet prévoit plusieurs activités d'initiation aux valeurs de la démocratie, des formations au profit des associations locales et des séances publiques de sensibilisation sur les droits et devoirs civils, civiques et politiques. La première de ces activités a été la prospection démocratique dont les objectifs étaient de :

- recueillir la perception des populations sur la notion de vote;
- recueillir les attentes des populations sur l'exercice du droit de vote, dans la perspective des élections législatives et municipales à venir ;
- se renseigner sur l'état d'information des diverses composantes, (hommes, femmes, jeunes) et couches sociales (paysans, éleveurs, lettrés, illettrés) sur les conditions requises pour l'inscription sur les listes électorales ;
- s'assurer que ces populations sont suffisamment informées du calendrier de l'enrôlement dans leurs communes respectives ;
- connaître les causes qui expliquent l'abstentionnisme des citoyens de ces localités aux consultations électorales.

La population concernée par l'étude est la tranche d'âge de 18 ans et plus c'est-à-dire la population en âge de voter, estimée à 105 313 personnes selon les chiffres de la Commission Electorale Nationale Indépendante¹. Au total 3471 personnes ; soit 3,29% de la population en âge de voter y ont effectivement pris part.



¹ Chiffre communiqué par la CENI lors de la session d'information au profit des autorités locales et associations qu'elle a organisée le 2 juillet 2012 à Gorom-Gorom

L'analyse des résultats provisoires de cette prospection a permis d'articuler les informations suivantes :

Perception sur les notions de démocratie et de multipartisme : 56,84% des personnes enquêtées (1973 sur 3471) a dit ignorer ce que c'est que la démocratie. Certains enquêtés ont évoqué les notions générales de citoyenneté, d'égalité, de liberté de choix, partage du pouvoir, d'expression du devoir civique des citoyens pour parler de démocratie. D'autres par contre font une confusion entre démocratie et élection.

2071 personnes sur les 3471 interrogées, soit 59,66% ignorent la notion de multipartisme.

Perception sur l'impact de la démocratie dans la vie quotidienne : 1480 enquêtés (42,63%) ont dit ignorer l'impact de la démocratie dans leur vie ou estiment qu'elle n'a aucun impact. Parmi ceux qui estiment que la démocratie a un impact dans leur vie, certains disent que la démocratie a apporté : liberté, égalité, paix, implication de la femme dans la gestion de l'Etat. Elle a favorisé le respect des populations par l'Etat, la tolérance, le développement.

D'autres par contre ont jugé que la démocratie a favorisé une pauvreté persistante ; elle a exacerbé les divisions et les conflits, et le fait que la femme ne respecte plus l'homme.

Perception sur la notion de vote, les attentes et la participation aux votes : 42,98% des enquêtés n'a pas pu donner de réponses sur ce que c'est qu'une élection. 63,75% des enquêtés ont déjà pris part à des élections. Les 36,25% qui ont affirmé n'avoir jamais voté sont en majorité composés de nouveaux majeurs. Il s'agit des jeunes qui ne remplissaient pas la condition d'âge au moment de l'élection présidentielle de Novembre 2010

S'agissant des raisons de la participation aux élections, elles sont diverses. Les enquêtés ont dit voter : pour accomplir leur devoir de citoyen, choisir une personne, pour le changement dans leur village, pour que leur parti ne tombe pas, pour donner un sens à la vie du pays, pour leurs intérêts, pour choisir leur parent, parce que nous sommes en démocratie, parce que les gens votent, parce que l'Etat dit de voter, parce que le conseiller a dit de voter, parce que mon mari a dit de voter.

Perception sur la liberté de choix des candidats : 86% disent pouvoir exprimer librement leur choix le jour de vote. Toutefois la question n'a pas été scindée entre : la liberté de se rendre au bureau de vote et celle de faire un choix libre sans contrainte.

Perception sur les causes de non participation aux votes : *Les causes politiques* : 358 personnes, soit 9,56% des enquêtés ont relevé la trahison des hommes politiques, les fausses promesses, le manque de formation politique, comme causes d'abstentionnisme.

Les causes économiques : 434 personnes (12,5%) estiment en effet que l'absence de gain en retour du vote, le manque d'emplois et les conditions difficiles de vie ont favorisé l'abstentionnisme dans la province. Un enquêté a même affirmé que « je ne peux pas avoir faim et aller voter ».

Les causes culturelles et autres causes invoquées sont: le racisme, le nomadisme, le manque de pièces d'état civil, l'ignorance, la méconnaissance de l'importance du vote, les migrations saisonnières.

Informations sur la CENI : 2637 enquêtés soit 75,97% n'ont pas pu donner de réponses sur la CENI.

Informations sur les élections législatives et municipales : 63,52% des personnes enquêtées est informé de la tenue des prochaines élections législatives et municipales. L'information leur vient en général de proches (chef du village, le voisin, les amis, les gens du marché, le mari...), des organisations de la société civile, des leaders politiques mais aussi des sensibilisations de la CENI via les médias.

A la question de savoir s'ils envisagent voter en décembre 2012, 3137 sur 3471 personnes (90,37%) ont répondu par l'affirmative. Par contre, ils sont 334, soit 9,62% des enquêtés qui ne l'envisagent pas. 39,58% a déjà assisté à une sensibilisation sur le vote. 77,21% a dit maîtriser l'acte de vote.

Observations

S'il est à observer généralement une perception erronée des notions, il y a lieu de noter une relative connaissance de certaines valeurs démocratiques et des droits humains (liberté de choix, d'expression, l'égalité, la justice). Il a été remarqué une confusion entre les notions de démocratie et d'élection. Pour beaucoup d'enquêtés la démocratie semble se limiter au vote, c'est choisir librement son candidat.

La question sur les raisons du vote a appelé des réponses diverses : on vote pour faire comme tout le monde, pour choisir son parent, certaines femmes disent voter pour choisir un candidat qui leur est suggéré (père, mari...).

La grande majorité de réponses affirmatives à la question "Pouvez-vous exprimer librement votre choix le jour du vote ?" Soulève une ambiguïté quant à la compréhension même de la question. S'agit-il de savoir si l'électeur peut se rendre librement au bureau de vote le jour des élections, ou plutôt de savoir si son choix dans l'isoloir n'est pas conditionné à l'avance par une quelconque contrainte morale (corruption, menaces, etc.). Les nombreuses réponses affirmatives semblent correspondre à la première hypothèse.



1.2. Echanges autour des points à renseigner davantage

A l'issue de la présentation des résultats de la prospection comme rappelé ci-dessus, certains aspects et réponses ont fait l'objet d'échanges plus approfondis, notamment autour points suivants : les conflits, les divisions et le racisme comme impactant sur la démocratie, la liberté de choix des candidats, l'influence du vote des femmes, les migrations saisonnières et le nomadisme comme frein à la participation électorale, la connaissance sur la CENI.

Conflits, division, racisme comme impactant sur la démocratie : les échanges ont permis de savoir que des différences criardes existent dans le traitement des populations selon leur appartenance politique d'où une cohésion sociale mise à l'épreuve. De même les clivages sociaux entre les « maîtres » et les « esclaves » réduit la liberté des esclaves qui se sentent

contraints d'être toujours au service de leurs maîtres et par conséquent s'abstiennent d'accomplir les mêmes devoirs citoyens comme voter.

Le non respect par les dirigeants et leaders politiques des règles du jeu démocratique et de la compétition électorale.

Méconnaissance de la CENI : sur ce point, les échanges ont laissé percevoir qu'il ne s'agit pas réellement d'une méconnaissance. Mais si la question avait porté de façon spécifique sur les démembrements de la CENI, et notamment la Commission électorale départementale (CEPI), la réponse aurait été positive puisque les populations la connaissent mieux que la structure centrale.

Migrations saisonnières et le nomadisme comme frein à la participation électorale : à la saison hivernale, les populations s'établissent dans les champs et ne reviennent qu'après avoir rentré leur récolte ; se trouvant ainsi sans accès aux informations. Pour les nomades ou transhumants, la plupart se retrouve dans une zone où ils ne peuvent pas voter par ce que n'ayant pas fait leur enrôlement en ce lieu².

Aussi, l'état impraticable de certaines voies pendant la saison pluvieuse fait qu'il est difficile de se déplacer pour les inscriptions sur les listes électorales. A cela s'ajoute la distance (5km) qui sépare certaines populations des lieux d'enrôlement.

Liberté d'exercer son choix politique : est-ce à dire liberté de se rendre au bureau de vote ou liberté de voter le candidat de son choix ? Les avis, quelque peu divergents, ont révélé qu'il s'agit plus de la liberté de voter le candidat de son choix que celle de se rendre au bureau de vote. En effet, dans certaines communes, le poids des chefs de ménages et des chefs traditionnels pèsent encore sur la liberté de choix de leurs sujets en période électorale. En plus, les partis politiques eux-mêmes ne facilitent pas la liberté électorale du fait des querelles partisans qui divisent les populations.

Autres faits relevés et qui handicapent la participation électorale, c'est l'accès aux documents administratifs pour l'inscription sur les listes électorales et l'éloignement des femmes de la vie politique. Les participants ont fustigé le comportement de certains conseillers qui

² Les articles 59 et 60 du code électoral autorisent que « les fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics et privés mutés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite après clôture des délais d'inscription, ainsi que les membres de leur famille domiciliés avec eux à la date de la mutation ou de la retraite, les personnes ayant recouvré leur droit électoral par la perte du statut qui les y avait empêchés ainsi que les membres de leur famille domiciliés avec eux, les Burkinabé domiciliés à l'étranger lorsqu'ils reviennent , à titre provisoire dans leur circonscription d'origine au moins quinze (15) jours avant le scrutin et les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale lorsqu'ils changent de domicile, puissent être inscrits ou replacés selon leur lieu de résidence ».

garderaient indûment leur pièce civile ou leur acte de naissance, à cause de leur coloration politique, afin de les empêcher de s'enrôler.

Malgré leur importance numérique, les femmes n'ont pas été nombreuses à s'inscrire sur les listes électorales ni à se soumettre aux questions des enquêteurs dans le cadre de la prospection démocratique. Cette situation varie d'une localité à l'autre. A Déou et à Markoye, ce sont les hommes qui se sont prêtés le plus aux questions, les femmes s'étant résignées à tout commentaire au motif que les hommes ont tout dit. Par contre à Gorom-Gorom, les hommes sont plus enclins à l'expression des femmes, de sorte que les enquêteurs sont reçus par les hommes et les enquêtrices par les femmes.

Il a été suggéré de veiller, les fois à venir, à composer des équipes mixtes pour les enquêtes.

La perception de la démocratie et du multipartisme : De l'avis des enquêteurs, si les enquêtés disent ignorer les notions de démocratie et de multipartisme, c'est par ce que la traduction de ces notions en langues locales n'est pas maîtrisée. D'où des suggestions dans le but d'améliorer la participation des populations aux enquêtes futures. Il s'agit de :

- Prendre des enquêteurs alphabétisés ou alors de procéder à la traduction et à l'explication des notions clés en langues locales avant d'aller sur le terrain ;
- Sensibiliser à l'avance les populations, via les radios locales sur le passage des enquêteurs ;
- Doter les enquêteurs du nécessaire (guide d'enquête, tee-shirt, casquettes etc.) pour faciliter l'accès aux populations sur le terrain ;

En conclusion sur ces échanges et à la lumière des débats, on retient que :

- La prospection démocratique a eu un impact favorable sur l'opération d'enrôlement des électeurs de l'Oudalan. Les enquêteurs ont été sollicités pour orienter la population et donner les informations nécessaires. Toutes choses qui de l'avis du Président de la CEPI a permis que le taux de personnes enregistrées soit satisfaisant (63,67%).
- la démocratie a eu des impacts dans la province et que les griefs qui lui sont faits (conflits, division, racisme, manque de respect des femmes à l'égard des hommes, aggravation de la pauvreté etc.) ne sont pas liés à la perception de la démocratie mais à des dérives dans l'application des principes démocratiques.

2.

FORMATION DES ASSOCIATIONS LOCALES EN « DEMOCRATIE ET DROITS HUMAINS »

Quatre modules ont été abordés dans le cadre de cette formation.

- Démocratie et droits de l'homme ;
- Etat de droit ;
- Civisme et culture de la paix ;
- Rôle des associations dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme.



2.1. Droits de l'homme principes de base et standards

Cette session a été animée par M. Augustin SOME.

2.1.1. Définition des droits de l'homme

Les participants ont été invités à définir la notion *des droits de l'homme*. Les définitions suivantes ont été données :

- Principes sur lesquels l'homme doit se baser pour vivre
- Ensemble de liberté dont dispose l'homme pour vivre avec les autres sans pour autant dépasser celles des autres
- Droit : permis par la loi, chemin tracé par la loi
- Droits de l'homme : ce qui est permis aux hommes par la loi, chemin tracé par la loi que l'homme doit suivre
- Ensemble de besoins et de devoirs que l'individu doit intégrer dans sa vie

Par la suite, des exemples de droits de l'homme ont été cités ; droit à la parole, à la vie, à l'éducation, à la santé, à un logement, à un travail etc.

De tout ce qui précède on peut dire que les droits de l'homme c'est *l'ensemble des droits et des libertés reconnus aux personnes et dont l'Etat doit garantir la jouissance*. L'Etat a l'obligation de protéger ces droits et libertés. En matière de droits de l'homme, a dit M. SOME pour terminer, « *l'Etat est le premier obligataire* », c'est-à-dire que l'Etat (débiteurs de droits) a des obligations de garantir les droits des citoyens (détenteurs de droits).

Les travaux de la journée ont pris fin vers 18h avec une introduction sur le cadre juridique des droits de l'homme au niveau national et international. La suprématie de la Constitution Burkinabé et l'importance de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, « Bible » des droits de l'homme a été rappelée.

Le lendemain samedi 1^{er} septembre, les travaux ont débuté à 8h45 avec un rappel de ce qui a été fait la veille, question de vérifier que les participants ont retenu quelque chose mais aussi de les mettre tous au même niveau de compréhension étant donné que certains étaient absents au premier jour. Ce brainstorming a été dirigé par Mme ZANGA Lydia. Quelques questions de compréhension ont été posées par les participants.

Questions :

- Ya-t-il des cas où les droits de l'homme sont restreints ?
- Comment une personne couverte par une immunité peut-elle être poursuivie pour violation des droits de l'homme ?
- Comment astreindre l'Etat à accomplir ses obligations en matière de droits de l'homme ?

Réponses

Il n'y a pas de limite aux droits de l'homme. Prenant l'exemple sur le droit à la vie, M. SOME a abordé le cas des revendications des mouvements des droits de l'homme. Par contre, les libertés elles, peuvent être limitées. Cas de la détention qui limite les mouvements du détenu.

La deuxième question pose le problème d'égalité des citoyens. La Constitution le proclame en son 1^{er} « Tous les Burkinabé naissent libres et égaux en droits ». Une personne couverte par une immunité³ peut être poursuivie pour violation des droits de l'homme. Suivant la gravité

³ L'immunité est un privilège conféré par une fonction ou un statut, permettant d'échapper à la juridiction commune.

de la violation, il peut s'agir d'une simple action de police ou alors d'une action en justice auquel cas la levée de l'immunité peut être nécessaire.

L'Etat est le seul obligataire en matière de droits de l'homme par conséquent il peut être poursuivi s'il n'a pas rempli ses obligations ou s'il a violé les droits de l'homme d'un citoyen. Cela se fait suivant des procédures administratives (Médiateur du Faso) ou juridiques en astreignant l'Etat devant les juridictions.

Poursuivant la formation, les obligations de l'Etat en matière de droits de l'homme ont été abordées.

2.1.2. Les Obligations de l'Etat en matière de droits de l'homme

Ces obligations sont au nombre de quatre à savoir :

- **Respecter** ce que lui-même a prévu, c'est-à-dire ne pas violer ces droits ;
- **Protéger** les citoyens contre les abus de leurs droits par des tiers ;
- **Promouvoir** ces droits à travers la réglementation, l'éducation, la sensibilisation etc. de sorte à garantir leur pleine jouissance ;
- **Réaliser⁴** effectivement les droits de l'homme.

2.1.3. Les Dimensions des droits de l'homme

Les DH ont trois dimensions ; les droits civils et politiques (DCP), les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), les droits solidaires qui sont des droits qui s'exercent en communauté par exemple le droit de parler sa langue.

Quelques *terminologies* relatives aux droits de l'homme ont par la suite été énumérées.

- Violations des droits de l'homme : atteinte aux droits de l'homme par l'Etat
- Abus des droits de l'homme : atteinte aux droits de l'homme par les individus
- Observation-documentation-monitoring : surveillance continue, recherche d'informations sur l'état des droits de l'homme
- Plaidoyer : actions collectives pour influencer les décideurs dans le cadre de l'amélioration des droits de l'homme
- Investigation
- Mission d'établissement des faits

« Le développement, la sécurité et les droits de l'homme ne sont pas des fins en soi, ils se renforcent mutuellement et dépendent chacun de l'autre. »

⁴ Cette obligation exige que l'Etat prenne toutes les mesures pour assurer à chaque personne vivant sous sa juridiction les opportunités d'obtenir satisfaction de ces besoins reconnus dans les instruments internationaux des droits de l'homme, et qui ne peuvent être satisfaits par des efforts personnels.

Dans notre monde interconnecté, la famille humaine ne peut jouir de sa sécurité sans développement, ne peut jouir du développement sans aucune sécurité ; et ne peut jouir ni de l'un ni de l'autre sans respect des droits de l'homme.⁵ »

Les échanges sur cet extrait de l'analyse de Kofi Annan, et une brève introduction sur la notion de démocratie - pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple - ont mis fin à cette première session sur les droits de l'homme.

2.2. Etat de droit

M. Jean Emile SOMDA, Coordonnateur du projet CECEPO

Après un rappel historique de la notion d'Etat, l'on s'est accordé, avec les constitutionnalistes sur une définition simpliste. Trois éléments définissent donc l'Etat à savoir, un territoire, une population et un pouvoir.

Pour qu'il y ait un Etat de droit, il faut des règles de droit qui s'appliquent aussi à l'autorité qui l'a édictée. C'est aussi un Etat dans lequel le pouvoir procède de la volonté du peuple à qui appartient la souveraineté. Cela implique que l'Etat se soumette au droit, aux normes dont la norme suprême est la Constitution.

Dans un Etat de droit, le pouvoir doit accepter le contrôle législatif opéré par le Parlement, le contrôle juridictionnel qui veut que l'Etat réponde des faits qui lui sont reprochés par les populations. Tout cela suppose une réelle séparation des trois pouvoirs ; exécutif, législatif et judiciaire et une véritable indépendance des juges. L'indépendance de la presse, qualifiée de quatrième pouvoir doit également être garantie.

2.2.1. La protection judiciaire des droits de l'homme

Deux principes importants ont été cités par le communicateur. Il s'agit de la non rétroactivité et de la présomption d'innocence.

- *Le principe de la non rétroactivité de la loi* (la loi ne peut pas produire des effets sur le passé) est très important dans la protection des droits de l'homme dans la mesure où le citoyen ne peut pas être poursuivi pour des faits antérieurs à la loi.
- *Le principe de la présomption d'innocence* : toute personne est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie par les tribunaux.

⁵Dans une liberté plus grande pour tous-vers le développement, la sécurité et les droits de l'homme pour tous.
Kofi Annan

Questions

Les questions des participants ont porté notamment sur la distinction entre le juge administratif et le juge judiciaire et sur les délais de recours.

Réponses

Le Juge administratif est compétent en matière administrative et le juge judiciaire en matière judiciaire.

Les Délais de recours varient suivant qu'on est partie au procès ou non.

Le délai de recours pour la partie au procès court à partir du jour où la décision a été rendue en cas d'un procès contradictoire, et à partir du jour où la décision a été notifiée en cas de procès par défaut.

Pour les tiers, c'est-à-dire les personnes qui ne sont pas partie à un procès mais qui ont des droits y relatifs, le délai court à partir du jour où la décision a été notifiée aussi bien dans les procès contradictoires que par défaut.

Ces réponses ont mis fin à la présentation sur l'Etat de droit.

Avant d'aborder la troisième session, un exercice a été soumis aux participants. Il s'agit d'un cas pratique présentant une situation de violation et d'abus des droits de l'homme. Cet exercice a été traité en plénière et a eu l'intérêt de passer en revue tous les aspects relatifs aux droits de l'homme et à l'Etat de droit, abordés depuis le premier jour de la formation.

2.3. Civisme et culture de la paix

Elle a été présentée par M. Maxime BENGALY, chef du service des projets communautaires au ministère des affaires étrangères.

M. BENGALY a fait un rappel historique de l'évolution de la notion de citoyen. Ainsi, depuis les grecs⁶ jusqu'à la révolution française de 1789 et américaine de 1776⁷ en passant par les romains⁸, la notion de citoyen a toujours pris des connotations différentes où les droits du citoyen y vont en s'élargissant ou en se réduisant. La citoyenneté est donc une notion non statique par ce qu'évoluant avec les réalités socio économique et politique.

⁶ Chef de famille, âgé de plus de 18 ans, possédant le plus souvent des terres et ayant surtout le droit d'exprimer sa voix dans les débats qui animent la vie de la Cité.

⁷ La révolution américaine de 1776 et française de 1789 va remettre le citoyen au centre de la vie politique.

⁸ Le citoyen romain est le seul à pouvoir s'exprimer dans la vie de la cité et de l'empire.

Etre citoyen c'est :

- Appartenir à une cité, c'est-à-dire une communauté organisée par des règles ;
- Exercer son droit de vote ;
- Participer à la gestion de la cité.

Le civisme se rapporte au souci du citoyen de privilégier les intérêts de la communauté, de respecter les règles, les droits et libertés des autres.

La paix est un besoin permanent des êtres humains pour pouvoir vivre ensemble. Le citoyen qui ne respecte pas les règles ne construit pas la paix autour de lui.

M. BENGALY a terminé sa présentation par des projections d'images illustrant des situations de paix et des situations mélancoliques.

2.4. Rôle des associations dans la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit

Cette dernière session a été abordée par M. Anselme DIPAMA.

Le Formateur a d'abord abordé les aspects préliminaires tels la définition de la société civile, ses caractéristiques et composantes au Burkina Faso. Ainsi, à l'absence d'une définition commune sur la notion, on peut retenir que la société civile c'est « *toute forme d'organisation en dehors de la famille et de l'Etat, ou toute forme d'organisation entre la sphère domestique et la sphère publique* ». Ou encore la notion désigne les « *organisations autonomes jouant un rôle d'interface entre l'Etat et le reste de la société, et de contre-pouvoir face aux velléités hégémoniques des pouvoirs étatiques* ».

Elle se caractérise par :

- L'autonomie dans la création ;
- La liberté d'organisation ;
- Le but non lucratif ;
- Le caractère apolitique et non partisan ;
- L'activité citoyenne ;
- la poursuite de buts d'intérêt général.

Au Burkina Faso il ya douze *composantes* à savoir :

- Organisations féminines,
- Associations de défense des Droits Humains et mouvements à revendications spécifiques,
- Mouvements de jeunesse ;
- Autres associations et ONG de développement ;
- Organisations syndicales ;
- Organisations religieuses ;
- Organisations paysannes ;

- Média privés ;
- Organisations représentant des personnes dites marginalisées ;
- Organisations à vocation culturelle ou sportive ;
- Organismes universitaires et de recherche traitant des questions de coopération internationale et de développement ;
- Autorités coutumières et traditionnelles.

Les associations locales, dans le cadre de la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, doivent:

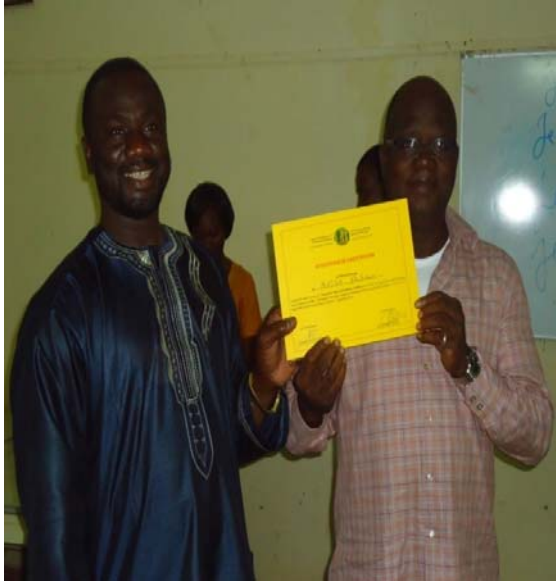
- Informer et sensibiliser les populations sur leurs droits et devoirs et sur les moyens légaux garantissant leur participation au développement ;
- Mener un plaidoyer/lobbying pour lever les barrières entravant la jouissance des droits et devoirs ;
- Apporter un appui aux décideurs dans l'élaboration des programmes et politiques suivant les besoins des populations ;
- Mobiliser les ressources financières pour l'exécution de projets au bénéfice des populations ;
- Suivre/contrôler l'application des politiques nationales et internationales (contrôle citoyen de l'action publique) en matière de droits de l'homme.

En guise de conclusion, M. DIPAMA dira que « *Les acteurs de la société civile exécutent leur travail dans le domaine des droits de l'homme de différentes manières: ils prennent le pouls des communautés et des groupes, ils travaillent à soigner les communautés touchées par les conflits, ils parlent au nom des faibles, ils partagent de l'information, ils se font les avocats des normes des droits de l'homme et surveillent leur application, ils dénoncent les violations, ils assistent et soutiennent les victimes d'abus, ils font campagne pour le développement de nouvelles normes, et ils offrent de la formation* ».

Cette présentation a mis fin à l'ordre du jour de la rencontre avec les associations de la province de l'Oudalan.

LA CLOTURE DES TRAVAUX

La cérémonie de clôture a été marquée par deux actes ; la remise des attestations de participation et les allocutions. Tous les participants ont reçu une attestation de participation, qui des mains du Coordonnateur de Cidoc, qui du Coordonnateur Projet CECEPO, qui du Maire ou du Président de la CEPI de l'Oudalan



Le Coordonnateur du CECEPO remettant au Président CEPI son Attestation de participation



M. BENGALY remettant présente a une participante son Attestation

Trois allocutions ont été prononcées.

Au nom des participants le maire de Tin Akof a remercié les organisateurs pour la belle initiative et exhorte les participants à partager les fruits de la formation aux populations dans leur localité afin qu'au sortir des élections le taux de participation dans la province soit relevé.

Le coordonnateur du projet CECEPO quant à lui a remercié les participants pour leur participation assidue aux deux jours de formation et les a invités à distiller cela au sein des populations. Mention particulière a été faite au maire de Tin Akof qui, durant les deux jours, est resté aux côtés des populations malgré ses occupations administratives. « *Considérez-vous comme des ambassadeurs de Cidoc auprès des populations de vos communes respectives* » a renchéri M. SOMDA, afin que celles-ci participent massivement à la construction de leur commune et à une participation citoyenne aux élections couplées de 2012. Avant de clore son propos, il a abordé les activités prochaines du projet CECEPO notamment le suivi des activités que les associations mettront à la base.

Prononçant le mot de la fin, M. Augustin SOME n'a pas caché sa satisfaction et sa motivation au regard de l'engagement des participants durant les deux jours avant de dire « *c'est de ce genre de citoyen dont a besoin Cidoc pour avancer* ». Les femmes, malgré leur nombre réduit, ont contribué significativement à l'enrichissement des débats, toute chose qui a émerveillé M. SOME. Mention spéciale a été faite au président de la CEPI qui s'est investi dans la préparation de l'activité. Aux maires venus des communes il a tenu à dire sa satisfaction ainsi qu'à toutes les personnes qui se sont dévouées pour l'organisation et l'accompagnement de la rencontre. Les participants ont maintenant la charge de restituer la formation à leur base et Cidoc se tient prêt à accompagner cette activité.

Il était 17h50 quand il clôturait officiellement la rencontre.

Le dernier acte de cette rencontre a été la photo de famille, après quoi les participants se sont séparés avec l'espoir de se revoir à d'autres occasions.





Rapport finalisé à Ouagadougou, le 05 septembre 2012.

ANNEXES

Discussion préliminaire sur les résultats de la prospection démocratique et formation des associations locales en

« Droits de l'homme et démocratie »

Gorom-Gorom, les 31 août et 1^{er} septembre 2012

EVALUATION DE LA FORMATION

CRITERES D'EVALUATION	APPRECIATIONS			
	Très Bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Pertinence des thèmes de la formation	33	3	1	0
Maîtrise du module par les formateurs	28	9	1	0
Clarté des exposés	24	11	3	0
Capacité à impliquer les auditeurs	21	11	6	0
Participation des auditeurs aux travaux	17	15	4	0
Durée de la formation	10	10	3	15
Respect des horaires	12	9	10	4
Commodités de prise en charge des participants (restauration, frais d'hébergement et de transport)	2	4	12	16
Autres (préciser) : - Respect des participants - Le choix de la période	1	0	1	1
Suggestions : - Prévoir davantage de temps pour les formations - Précisez les modalités de prise en charge au début des travaux - Ne pas occuper toute la journée - Augmenter le nombre d'associations participants aux formations - Organiser ce type de formation dans les écoles - Organiser davantage de formation et changer la période de formation				

<ul style="list-style-type: none"> - Revoir la prise en charge des non résidents afin qu'ils puissent recouvrir les frais de transport - Mettre l'accent sur les notions de justice, de conseil Constitutionnel, de pouvoir - Débuter à 8h30 et finir à 16h30 ou de 8h à 14h - Reprendre la formation avec beaucoup plus de sérieux : <ul style="list-style-type: none"> o Suivre rigoureusement l'agenda o Mettre beaucoup plus de pratiques dans la formation o Evaluer en début et en fin de formation o Pré établir des normes à respecter avant la formation 				
<p>Avez-vous d'autres besoins de formations ? Si oui précisez les thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle et place de la société civile dans l'Etat de droit - Droits de l'homme et développement - Les techniques de plaidoyer - Droit de l'enfant et de la jeune fille - Participation des jeunes à la prise de décisions - Recyclage sur la démocratie et les droits humains - Alphabétisation - Formation sur le Cidoc - L'environnement - Les fistules - Formation sur la vie associative - Formation aux montages de micro projets - Formation sur le foncier - Relations droits et devoirs - Le mariage forcé/précoce - Le réchauffement climatique - Elaboration de projet - Comment obtenir des financements - Négociation sociale et plaidoyer - Planification suivi évaluation - Formation sur la citoyenneté - Formation en informatique 				

Notation globale de la formation (sur 10) : Sur l'ensemble des participants, seuls 15 personnes ont donné une note globale de leur appréciation. Ces notes vont de 10/10 (3 personnes) à 5/10 (1 personnes) en passant par 8/10 (8 personnes), 7/10 (2 personnes) et 6/10 (1 personne).

Remarques générales

Comme on peut le constater, la pertinence des thèmes de la formation ne fait l'ombre d'aucun doute. Il en est de même de leur maîtrise par les formateurs et de leur faculté à donner une formation participative.

Cependant, un bémol est mis au niveau de la durée, de la période de la formation et des commodités de prise en charge. Pour ce qui est de la durée d'aucuns estiment que débiter à 8h30 et terminer à 18h paraît long et difficile à supporter d'où la suggestion de débiter à 8h ou 8h30 et terminer à 14h ou 16h30. La période ayant coïncidé avec les travaux champêtres, certains suggèrent que cela soit revu. Quant aux commodités de prise en charge, beaucoup sont revenus sur les frais de transport qui, disent-ils, ne couvrent pas leurs dépenses et suggèrent de ce fait une augmentation les fois à venir.

La suggestion d'organiser pareilles formations dans les écoles de la province a été également faite.

Pour ce qui est des besoins en formation, les participants n'ont pas tari de propositions. Ainsi, on note des besoins :

Dans le domaine des droits

- Droits de l'homme et développement
- Droit de l'enfant et de la jeune fille
- Recyclage sur la démocratie et les droits humains
- Relations droits et devoirs

Dans le domaine de la participation citoyenne

- Participation des jeunes à la prise de décisions
- Formation sur la vie associative

Dans le domaine social (santé et éducation)

- Formation sur les fistules
- L'alphabétisation

Dans le domaine environnemental

- Formation sur l'environnement
- Formation sur le réchauffement climatique

Autres domaines

- Formation sur le Cidoc
- Les techniques de plaidoyer

- Formation aux montages de micro projets
- Formation sur le foncier
- Elaboration de projet
- Comment obtenir des financements
- Négociation sociale et plaidoyer
- Planification suivi évaluation
- Formation sur la citoyenneté
- Formation en informatique

Discussion préliminaire sur les résultats de la prospection démocratique et formation des associations locales en « Droits de l'homme et démocratie »

Gorom-Gorom, les 31 août et 1^{er} septembre 2012

LISTE DE PRESENCE :

N°	Nom et Prénom (s)	Structure	Contact
1	ALY Issa	Enquêteur CIDOC	70608784
2	Rimvane Ag Mohamed	Enquêteur CIDOC	73152018
3	DjiwaFatmata	Enquêteur Gorom- Gorom	70315731
4	Idrissa Saydou	Enquêteur CIDOC	70678901
5	Abdoulaye Salou	Enquêteur CIDOC	70865270
6	Sawadogo Soumaïla	Enquêteur CIDOC	71280664
7	MaïgaHaoua	Enquêteur CIDOC	71641626
8	IlyassoumBoukary	Association ANIYA	76485735
9	Issa Issoufou	Enquêteur CIDOC	73053312
10	MaïgaSoumouna	Elève	70995159
11	Ouedraogo Aly	Enquêteur de Déou	70699553
12	Hadjataohaya	Association Mballasukaabe	70601720
13	Fatimata Abdoulaye	Association ADERCO	70316637
14	Issaka AgAllassane	AYE	71510010
15	ASSALEHAGEfanfane	UEAY	70006315
16	Ouibéiroubabana	A3T	66106671
17	Alou Bouraïma	A3T	70585446
18	Ahmanaould sidi	OSC	70615338
19	BationoAndre	Tamild Halte	70360675
20	KarimouIssifi	APE(Déou)	70315609
21	HassimiHalidou	ARAD	70316801
22	Bonkaney .K . Maïga	ADDM/Markoye	70267999
23	BamogoMoctar	Déou jeune commerçant	71525420
24	Daouda Altiné	CREDDA/Oudalan	70715552
25	Siré Ahmadou	Union KogolWeogoDéou	70554703
26	Noh Ag Dahietou	Association Adel Tartit Tkf	70685783
27	Azouber Ag Elmanoun	Enquêteur CidocTkf	71728921
28	Allassane Ag Sacha	Association AGEREF BELI	70326793
29	Bockoum Abdoulaye	Markoye	70774578
30	Sidi Ag Hamadiknane	Association UE	70693225
31	Maïga Abdallah	ADPO/Gorom	74327676
32	Abdoulaye Zizou	ACDT/Markoye	70351803
33	MaridéMohamadi	Représentant du Maire de	71005646

		Déou	
34	MaïgaNouhoun	Président CEPI/OD	60408117/703156 53
35	Abdoulaye Ag Akilou	1er Adjoint Markoye	70385237
36	Ehiya Ag Rali	Sahel Alpha/Gorom	70356873
37	Cisse Ali	AJDD/Déou	73872203
38	Mohamed Aliou	Lipaollan/Gorom	70360683
39	HamidouSalou	Alhandirilay/Oursi	70639453
40	ZenabaSoumana	Albarka/Oursi	60425169
41	OusséïniSalou	SSG/Oursi/répresentantNatu ramaOursi	70470851
42	Hamadou Ag Hassane	Tassagth/Gorom	70980900
43	HamnatouAmidou	Basude/Déou	71282823
44	ZeynabaSoumana	Association Modjérey/Markoye	71732794
45	Alou/AsmouBouraïma	Tindine/Gorom	71731499
46	Cisse .M. Assalet	TagofLoursi	71731499
47	BoureïmaAdama	Oursi	71713549
48	Alou Adama	Gorom	70339066
49	Maïga Abdoul Aziz	Gorom	70336878
50	Maïga Abdoul Salam	Markoye	70359061
50	Abdoul Aziz abdoulKadri	Déou	72133595
51	YATARA Amadou	Gorom	70115914